



A votre entrée dans l'établissement, des informations administratives et médicales vous concernant ont été recueillies. Elles font l'objet d'un enregistrement informatique et sont strictement réservées à l'Hôpital Saint-Camille. Depuis le 25 mai 2018, le **règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD)** renforce vos droits de citoyens européens vis-à-vis de la protection de ces données. Notre établissement s'est engagé dans une démarche active de mise en conformité avec le RGPD et la législation nationale en vigueur afin de vous garantir le respect de vos droits.

Pourquoi l'hôpital recueille-t-il des données personnelles ?

Le recueil d'informations relatives à votre santé (dossier médical) permet **d'assurer votre suivi médical** et la **prise en charge la plus adaptée à votre état de santé** au cours de votre séjour.

Le recueil et la conservation de vos données administratives sont indispensables à **vos soins** et à la **gestion administrative et financière de l'hôpital** (prise en charge des soins et prestations.) L'hôpital procède également à **l'analyse de son activité médicale** et transmet aux services de l'état les informations relatives à ses moyens de fonctionnement et à son activité. Les données recueillies et traitées dans le cadre de ces Programmes (PMSI et ENC), sont rendues anonymes par l'hôpital avant d'être envoyées.

Quelles données traite l'hôpital ?

L'hôpital ne collecte, traite et conserve que **les données strictement nécessaires** à votre prise en charge et à l'exercice de sa mission : des données administratives civiles (identité, adresse, numéro de téléphone...), des données de santé et de vie personnelle (habitudes de vie, situation familiale), d'autres données administratives et financières (assureurs sociaux.)

Qui est le responsable du traitement de ces données ?

Le responsable du traitement des données personnelles est le **Directeur Général de l'établissement**. Les activités de traitement sont déléguées aux professionnels autorisés de l'hôpital qui sont soumis au secret professionnel.

Quels sont les destinataires de ces données ?

Dans l'hôpital : le service facturation, le médecin et l'équipe de soins qui participent à votre prise en charge, le département d'information médicale de l'hôpital.

A l'extérieur de l'hôpital : l'Assurance maladie et votre mutuelle, notre prestataire chargé du rappel de rendez-vous, notre sous-traitant chargé du recouvrement le cas échéant, les services de l'Etat et, avec votre consentement, la personne de confiance, votre médecin traitant ou d'autres correspondants médicaux.

En aucun cas ces données ne feront l'objet de cession à un tiers, ni à titre gratuit, ni à des fins commerciales.

Quelle est la durée de conservation de vos données personnelles ?

Dossier médical

- 20 ans à compter de votre dernier passage à l'hôpital (hospitalisation ou consultation)
- au moins jusqu'au 28ème anniversaire des patients mineurs
- 10 ans après le décès du patient
- au moins 30 ans en ce qui concerne les données de transfusion sanguine

Dossier administratif

- 5 ans

Quels sont vos droits sur ces données personnelles ?

En qualité de personne concernée, vous disposez de droits sur vos données :

- **Droit d'accès** aux données que vous avez fournies : vous pouvez obtenir des informations sur les traitements réalisés sur vos données ainsi qu'une copie de celles-ci.
Si vous êtes mineur, une information adaptée vous sera délivrée et, sauf opposition expresse de votre part à partir de 15 ans, vos données personnelles seront également délivrées au(x) titulaire(s) de l'autorité parentale,

RAPPEL

L'accès au dossier médical est ouvert à tous les patients depuis 2002.
Une procédure spécifique a été mise en œuvre au sein de l'hôpital : un document explicatif et un formulaire sont à votre disposition à l'accueil.

- **droit de rectification** des données qui sont inexactes ou incomplètes,
- **droit à l'effacement ou « droit à l'oubli »** de vos données personnelles qui ne seraient plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou traitées dans les limites du droit applicable,
- **droit d'opposition** pour des raisons tenant à votre situation particulière, au traitement de vos données, dans les limites des motifs légitimes et impérieux du responsable de traitement,
- **droit de demander une limitation du traitement** des données que vous contestez,
- **droit à la portabilité** des données que vous avez fournies : vous pouvez demander de recevoir une copie de ces données informatisées dans un format lisible par une machine,
- **droit d'organiser la gestion de vos données après votre décès** (conservation, effacement et communication),
- **possibilité pour vos héritiers**, en l'absence de directives, d'exercer le droit d'accès et le droit d'opposition sur vos données.

Vous pouvez compléter votre information sur vos droits ou le traitement de vos données en vous adressant à la Déléguée à la Protection des Données (DPO) de l'hôpital, Madame CONTASSOT, DPO@ch-bry.org ou à l'adresse postale suivante :

Hôpital Saint-Camille
DPO, 2 rue des Pères Camilliens
94 360 Bry-sur-Marne

ou en consultant le site de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) :

<https://www.cnil.fr>.

Comment exercer vos droits sur vos données ?

Vous pouvez exercer vos droits sur place ou en adressant une demande expresse accompagnée d'un justificatif valide d'identité à :

Monsieur le Directeur Général de l'Hôpital Saint-Camille /DPO
2 rue des Pères Camilliens
94 360 Bry-sur-Marne

Un formulaire spécifique est à votre disposition à l'accueil de l'établissement.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le dispositif de contrôle d'accès n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL en vous adressant :

3, place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 (téléphone : 01.53.73.22.22).